

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*La Ministre*

*Paris, le 4.12.2019*

Nos Réf. : D-19-027608 /DDC/DREG/ars/mc  
Vos Réf. : courrier du 13 juin 2019

*Chère* Madame la Députée,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation du Nouvel Hôpital de Gonesse.

L'hôpital de Gonesse a été transféré en juin 2016 au sein d'un bâtiment neuf de 80 000 m<sup>2</sup>. La livraison de ce nouveau bâtiment s'est toutefois accompagnée d'une très rapide dégradation de la situation d'exploitation de l'établissement et d'une forte croissance de l'endettement.

Ce déficit s'explique par l'importante progression des charges d'exploitation de l'établissement sur la période 2013-2018, (augmentation des effectifs rémunérés, surcoûts de structure). Il résulte également de la mise en service du nouvel hôpital (frais de maintenance, d'énergie, d'entretien, de sécurisation), qui a généré un surcoût structurel de 4,5 millions d'euros par rapport au précédent bâtiment.

La mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre, accompagnée dès 2016 par l'Agence régionale (ARS) de santé d'Ile-de-France, n'a pas permis de redresser la situation.

Début 2018, l'ARS a demandé au centre hospitalier de Gonesse l'élaboration d'une nouvelle stratégie de redressement et a proposé l'inscription de l'établissement au Comité interministériel de la Performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO).

L'objectif consiste à dégager 16,5 millions d'euros de gains d'efficience au terme du plan de retour à l'équilibre financier 2019-2023 afin d'atteindre la cible d'efficience recommandée par le COPERMO et pour éviter tout recours complémentaire à l'emprunt ou de nouveaux prélèvements sur le fonds de roulement.

Le plan d'actions présente un schéma d'optimisation capacitaire de soixante-dix lits. Les mesures d'amélioration concernent notamment l'accentuation du virage ambulatoire en chirurgie et en médecine, l'augmentation du taux d'occupation en médecine, en chirurgie et en obstétrique, l'augmentation du taux de rotation des séances.

En même temps, il a été convenu de développer certaines activités. En gynécologie-obstétrique, le capacitaire sera augmenté de six lits afin de répondre aux besoins de la population en matière de chirurgie gynécologique. En gériatrie aigue, l'installation de huit lits supplémentaires permettra de répondre à un besoin croissant de la population.

Madame Zivka PARK  
Députée du Val-d'Oise  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

.../...

S'agissant des moyens alloués au Nouvel Hôpital de Gonesse, les surcoûts transitoires et les pertes d'activité liés au déménagement, estimés à 5,9 millions d'euros, ont été intégralement couverts par une aide non reconductible versée par le Fonds d'intervention régional (FIR) en 2016.

L'établissement a également bénéficié d'une aide régionale pluriannuelle à l'investissement versée au titre du FIR de 9,6 millions d'euros sur la période 2013-2018. De même, l'évolution annuelle moyenne des dotations FIR (hors soutien régional à l'investissement, hors aides financières ponctuelles) est de + 6 %, correspondant au total à 22,2 millions d'euros.

Sur la même période, l'évolution de la dotation de financement des missions d'intérêt général et de l'aide à la contractualisation est de + 1,4 %, s'élevant au total à 31,9 millions d'euros.

En ce qui concerne les problèmes d'effectifs, de multiples appels à projets sont lancés par l'ARS d'Ile-de-France chaque année afin de permettre le recrutement :

- d'assistants spécialistes à temps partagé entre deux établissements de santé, ce qui a notamment pour objectif de consolider les équipes médicales des établissements de santé en difficulté de recrutement ;
- de médecins spécialistes à temps partagé ville-hôpital ;
- de médecins généralistes à exercice partagé ville-hôpital ou salariés d'un établissement de santé via le dispositif "400 postes de médecins généralistes dans les territoires prioritaires".

Les candidatures présentées par le centre hospitalier de Gonesse sont ainsi chaque année instruites et soutenues par l'ARS d'Ile-de-France. En 2019, la création de cinq postes d'assistants spécialistes partagés sur ce site a obtenu un avis favorable, compte tenu des besoins de la population et des difficultés de recrutement médical. Ainsi, deux postes partagés en neurologie, deux postes partagés en pédopsychiatrie et un poste partagé en gynécologie médicale viendront renforcer les effectifs du Nouvel Hôpital de Gonesse.

Concernant les moyens alloués pour la prise en charge de la précarité, l'ARS d'Ile-de-France a octroyé à ce titre fin 2018 au centre hospitalier de Gonesse un complément d'aide régionale de 954 000 euros qui viennent s'ajouter aux 1 050 674 euros versés pour l'année 2018. Le centre hospitalier de Gonesse est le deuxième établissement de santé le plus aidé de la région, derrière le Centre hospitalier de Saint-Denis (hors Assistance-Publique-Hôpitaux de Paris).

Enfin, l'établissement bénéficie d'un accompagnement financier au titre des missions d'intérêt général "permanences d'accès aux soins de santé" (PASS), dispositif destiné aux personnes en situation de précarité sociale afin de leur faciliter l'accès au système de santé et de les accompagner dans les démarches correspondantes, à hauteur de 215 000 euros annuels (dotation PASS la plus importante du Val d'Oise).

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous*

  
Agnès BUZYN